# Les aides de la Région IDF

La Ville se fait le relais de toutes les démarches que la Région Île-de-France met en œuvre pour vous accompagner au quotidien dans cette crise sanitaire.

## Santé

Pour les médecins, infirmiers et sages-femmes libéraux et pharmaciens :

- Pour remonter vos besoins, une adresse mail a été créée : covid-19-sante@iledefrance.fr
- Tous les équipements supplémentaires (consommables ou matériels) que vos personnels soignants seront amenés à acheter eux-mêmes pendant la durée de cette crise pourront être remboursés sur simple présentation d'une facture à la région. Le plafond de demande est à 5 000 euros par praticien et à 30 000 euros pour un cabinet médical.
- L'aide a été élargie aux pharmaciens (5 000 euros par officine)
- La région a décidé de voter 18 Millions d'euros pour rémunérer jusqu'à 1550€ par mois les étudiants infirmiers qui rejoindront en renfort les effectifs hospitaliers en s'inscrivant sur la plateforme renfort-covid de l'Agence Régionale de Santé.

Pour les entreprises de moins de 10 salariés :
Pour favoriser la continuité et/ou la reprise d'activités des entreprises de moins de 10 salariés, dans des conditions de protection sanitaire satisfaisantes, la Région Ile-de-France propose de fournir des masques gratuitement sur une période de 15 jours.

Pour bénéficier de ce soutien si vous êtes une entreprise du territoire GPS&0, il suffit de se signaler avant le 28 avril auprès de la cellule de crise du service Développement Economique de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, en précisant le nombre de salariés de votre structure.

Pour les entreprises de plus de 10 salariés :
vous pouvez commander vos masques via la centrale d'achats de la Région Île-de-France en cliquant ici.

1300 masques fournis par la Région ont été distribués en priorité aux agents en lien avec des personnes fragiles et aux professionnels de santé.

## Transports en commun

La Région Île-de-France agit afin que :

- Les lignes de transports restent ouvertes durant la période de crise. A noter qu'il n'y a plus que 10% des voyageurs habituels sur les lignes (500 000 voyageurs au lieu de 5 Millions).
- Le service de transport est désormais partout sur le territoire réduit à 30%, avec une amplitude horaire de 6h à 22h, sauf la ligne 1 à 50%, la ligne 13, la ligne 14 à 40%.
- Les lignes de bus qui desservent les hôpitaux en banlieue restent à 100%.
- Pour les hôpitaux AP-HP, la Région Ile-de-France a mis en place 20 navettes gratuites pour les personnels soignants, assurant le lien avec les gares.
- Pour les hôpitaux de très grande couronne, 6 lignes de transport à la demande ont été renforcées.

**Remboursement du Passe Navigo d'avril à tous les Franciliens :**

le Passe mensuel de ceux qui continueront de se déplacer pour assurer les fonctions essentielles du pays ; le mois de Passe annuel de tous ceux qui devront rester chez eux en télétravail, chômage partiel ou confinement.

## Lycées

L'environnement numérique de travail de la Région Île-de-France est monté à
1 million de connexions par jour.
Une occupation « raisonnée » de la bande passante a été instaurée entre les différents publics :

- De 9h à 11h pour les CAP et les élèves de 2nde

- De 11h à 13h pour les premières ;
- De 14h à 16h pour les terminales ;
- Les classes préparatoires et les BTS en fin d'après-midi.

Une plateforme de vidéoconférence a été ouverte pour toutes les classes ainsi qu'une application de cours en ligne pour aider les professeurs.
L'application QIOZ permet enfin à chaque élève d'avoir un laboratoire gratuit de langue anglaise, allemande et espagnole à la maison sur téléphone ou ordinateur.

## Entreprises

Un fond de solidarité a été mis en place par l'Etat (financé à 25 % par les régions) qui permettra, sur simple déclaration à la Direction régionale des finances publiques, un versement forfaitaire de 1 500 euros effectué à la fin du mois de mars aux acteurs économiques ayant arrêté leur activité du fait du virus ainsi qu'à ceux qui, au 30 mars, accuseraient une baisse de 50 % de leur chiffre d'affaires.
Sont notamment concernés :

- Les entreprises de moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires ;
- Les professionnels libéraux ;
- Les micro-entrepreneurs ;
- Les auto-entrepreneurs.

Avec la BPI, la Région Île-de-France a par ailleurs mis en place le fond « Back Up Prevention », doté de 300 millions d'euros.

Ce fond permettra aux PME de demander des prêts de 300 000 euros maximum avec 2 ans de différé de remboursement et 100 % de garantie région (0% de garantie personnelle des chefs d'entreprise).
Ces prêts seront à taux zéro.
Questions et Informations

- Tél. 01.53.85.53.85
- par courriel

## Initiative citoyenne

Une plateforme régionale est ouverte aux initiatives citoyennes pour vous accompagner.
Habitants ou entreprises, si vous avez des idées utiles de dispositifs permettant de lutter d'une manière ou d'une autre contre le virus, cette plateforme dédiée a été mise en place pour organiser la mise en relation des fournisseurs et des demandeurs de solutions :
Accédez à la plateforme

## Vie associative

Une attention toute particulière est portée en direction des associations sociales qui connaissent une forte pénurie de bénévoles ainsi que des associations qui accompagnent les victimes de violence conjugale.

Question et renseignement :
Les équipes de la Région sont à disposition des acteurs locaux
Tél. 01.53.85.53.85

## La Recherche

La Région Ile-de-France s'associe à hauteur de 1 million d'euros à l'essai clinique de nouveaux médicaments lancé au plan européen pour doubler les moyens financiers qui leur sont attribués par l'Etat.
Sur le territoire francilien, ces essais seront réalisés par l'hôpital Bichat.